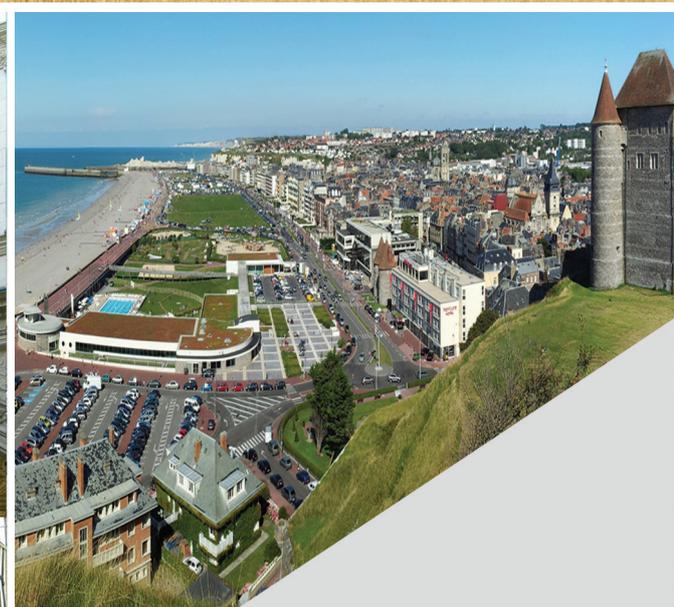


Emploi Transition énergétique
Cohésion sociale Urbanisme
Culture Economie
Agriculture Sécurité
Education Jeunesse & Sport
Environnement

2017-2018

Rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime



@prefet76

www.seine-maritime.gouv.fr



J'ai le plaisir de vous présenter le rapport d'activité des services de l'État en Seine-Maritime pour l'année 2017, conformément à l'article L. 3121-26. du Code général des collectivités territoriales qui dispose que, « chaque année, le représentant de l'État dans le département informe le conseil général, par un rapport spécial, de l'activité des services de l'État dans le département ».

Au-delà d'une obligation légale, la présentation du rapport d'activité des services de l'État est avant tout un exercice citoyen, à vertu démocratique. Tous les habitants de la Seine-Maritime ainsi que leurs élus ont le droit d'être tenus informés régulièrement de l'engagement quotidien de l'État en faveur de leur territoire. Pour cette raison, j'ai voulu que ce document soit synthétique, dynamique, agréable à lire, en un mot : accessible.

L'accessibilité des services publics est une valeur clé de notre action et j'y attache une attention toute particulière, car elle est au cœur de la cohésion sociale sur le territoire. L'année 2017 aura été marquée par un engagement important de l'État en ce sens. Les services publics ont su se moderniser et prendre le tournant du numérique, tout en renforçant la proximité avec les usagers. En 2018, le Premier ministre nous a demandé de faire des propositions de réformes de l'État, avec le souci de conforter l'échelon départemental.

Renforcer la cohésion entre nos concitoyens, c'est également leur offrir un cadre de vie sûr. La sécurité constitue une préoccupation constante des services de l'État : les actions menées dans le département en 2017 en matière de lutte contre la délinquance et radicalisation, de prévention des crises et de renforcement de la sécurité routière en témoignent.

La Seine-Maritime est un département d'une extraordinaire richesse, et il nous incombe d'assurer un développement équilibré du territoire. L'activité industrialo-portuaire de pointe, le développement de l'agriculture et le soutien à la croissance des PME doivent aller de pair avec la préservation de l'extraordinaire richesse environnementale du département.

Le rapport qui suit témoigne de l'investissement des services de l'État en faveur de l'intérêt supérieur des habitants de Seine-Maritime. Je tiens ici à souligner l'engagement quotidien de l'ensemble des agents et la qualité de leur travail.

Enfin, parce que l'État n'agit pas seul, je tiens à saluer la qualité de notre collaboration avec les élus de la République et en premier lieu avec ceux du Département de Seine-Maritime.

*Fabienne Buccio,
préfète de la région Normandie,
préfète de la Seine-Maritime*

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE

En 2017, la délinquance générale a diminué en Seine-Maritime (20 000 faits élucidés et une baisse de 5 % du nombre de cambriolages). Depuis le début de l'année 2018, cette tendance à la baisse se confirme.

Des instances partenariales concourent à cette diminution.

- 19 Conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance agissent contre la délinquance en Seine-Maritime.
- 79 opérations de contrôles auprès de 372 entreprises ont été menées en 2017 sous l'égide du CODAF (Comité opérationnel départemental anti-fraudes), aboutissant à 73 procès-verbaux et à 5 fermetures administratives.
- 5 700 SMS ont été envoyés aux commerces adhérant au dispositif « alerte commerce ».

La police de sécurité du quotidien devient une réalité sur le terrain et sur les réseaux.

- Les policiers et gendarmes du département sont progressivement équipés des outils numériques NEO.
- Une brigade territoriale de contact a été créée par la Gendarmerie à Forges-les-Eaux en 2018.

LUTTE CONTRE LA RADICALISATION



Un appel à projets commun avec le Département de Seine-Maritime et la Caisse d'allocations familiales, lancé en 2017, a été reconduit en 2018 pour financer des actions de prévention et de lutte contre la radicalisation. D'ici 2019, tous les élèves de 3e auront été sensibilisés à la menace du cyber-endoctrinement.

SÉCURITÉ CIVILE

PREVENTION

Sécurité des Établissements recevant du public (ERP) : 1 643 visites de sites ont été réalisées.

Un suivi particulier et renforcé des ERP sous avis défavorable a contribué à régulariser certaines situations.

L'État assure le recensement et le suivi des risques. En 2017, une étude a été réalisée sur l'évolution de l'érosion marine entre Le Tréport et Sainte-Adresse et le recensement des 80 000 marnières du département a été mis à disposition du public.

GESTION DE CRISES

Pour gérer les crises ou les manifestations importantes, des postes de commandements inter-services sont mobilisés. En 2017, ils ont été activés pendant 18 jours (intempéries hivernales et festivités des 500 ans du Havre). Depuis janvier 2018, plusieurs PC ont déjà été mis en place aux motifs de submersion marine, vents violents, crue de la Seine, neige, verglas, explosion de l'usine SAIPOL à Dieppe.

Des exercices préparent les acteurs à ces événements : 4 en 2017 ont impliqué des forces de sécurité intérieure et de secours-soins. Un exercice sur l'ensemble des établissements scolaires de l'académie de Rouen a été réalisé en octobre 2017.

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET SANITAIRE



En 2017, les services de l'État sont intervenus activement dans la mise en œuvre des politiques sanitaires et alimentaires :

● **Par des contrôles** : 730 inspections ont été réalisées avec 127 mises en demeure de procéder à des mesures correctives, 5 fermetures administratives et 8 procès-verbaux d'infractions, la gestion de 2 toxi-infections alimentaires collectives et 2 cas de listériose neuroméningée, le traitement de 25 alertes nationales et notamment celle sur les œufs contaminés au fipronil, l'instruction de 40 dossiers d'agrément, 8 dossiers d'agrément à l'export et 7 autorisations pour la vente de lait cru.

● En contribuant au niveau local aux **enquêtes nationales ou régionales** portant sur la sécurité et la loyauté des produits alimentaires mais aussi des produits non alimentaires et des prestations de services : 1 684 visites d'établissements. En termes de suites, 81 procès-verbaux ont été dressés en 2017 (61 PV pénaux et 20 PV administratifs), 79 injonctions de mise en conformité ont été adressées à des professionnels, ainsi que 400 avertissements

● Par l'**instruction de dossiers** (16 199) pour la certification à l'exportation de denrées alimentaires d'origine animale et d'aliments pour animaux. Les trois principaux produits exportés, à destination de 94 pays tiers, sont les produits laitiers, les plats cuisinés et les aliments pour animaux.



Protéger
nos concitoyens

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Toujours plus d'actions

● Le Document général d'orientations 2018-2022 insufflé une dynamique et définit les grandes orientations de prévention pour lutter contre la délinquance routière et diminuer le nombre de tués sur les routes à l'exemple des nombreuses actions de l'appel à projets, lancé en avril 2018, pour un montant de 54 000 €.

● Depuis le 1er juillet 2018, la vitesse limite autorisée est passée de 90 à 80 km/h sur les routes sans terre-plein central. Les huit radars concernés en Seine-Maritime ont été re-paramétrés.



696

accidents en 2017
contre 755 en 2016

51
tués

883
blessés

212 746

excès de vitesse sanctionnés en 2017



Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a pour but de planifier les actions des acteurs communaux de la gestion du risque en cas d'évènements majeurs. Il a pour objectif l'information préventive et la protection de la population.

Sur les 191 communes de Seine-Maritime soumises à l'obligation d'élaborer un PCS, 163 d'entre elles l'ont réalisé. A compter de la mise à jour des Plans Particuliers d'Intervention des 2 Centres Nucléaires de Production d'Électricité (CNPE), 115 communes supplémentaires seront également soumises à obligation. A noter que 66 communes, non soumises à obligation, ont cependant un PCS.

TERRITOIRES



Assurer
le développement
équilibré des territoires

711
communes en Seine-Maritime

1 Md€
Montant total des dotations
des collectivités territoriales de
Seine-Maritime en 2017



Dotation d'équipement des
territoires ruraux

15,4 M€
en 2017

La dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), subvention à destination des communes et EPCI, permet de financer des projets d'investissements en milieu rural (maintien de services publics, projets économiques ou sociaux).



Dotation de soutien
à l'investissement local

18,1 M€
en 2017

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) est destinée à accompagner les projets d'investissement des communes et de leurs groupements.

Avec l'action «Cœur de ville» : L'État accompagne ses collectivités dans ce programme par du conseil, fort de sa connaissance territoriale. Fécamp et Dieppe font partie des villes retenues par le programme « Action cœur de ville ». Les 2 conventions-cadres signées en juillet 2018 entre l'État, les collectivités territoriales et les partenaires prévoient la mobilisation de dispositifs et la coordination des acteurs pour redynamiser le centre-ville de ces communes. Afin de lancer ce dispositif en Seine-Maritime, 1 million d'euros de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) a été immédiatement mobilisé en 2018 pour financer des actions matures dans chacune de ces deux communes.

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public identifie les actions susceptibles d'améliorer l'accessibilité du public à l'ensemble des services proposés sur le territoire. Ces actions visent à renforcer l'offre de santé, de garantir un accès de proximité aux services sociaux et de l'emploi, au service du quotidien (MSAP) et du numérique. Élaboré en collaboration avec le Département de Seine-Maritime, il cible en particulier les publics les plus fragiles et les territoires déficitaires. Lancé en 2017, il sera signé en 2018.

Les contrats de ruralité coordonnent des moyens publics pour faciliter le développement des territoires ruraux. 3 contrats de ruralité ont été signés en 2017 pour les territoires du Pays de Bray, du Plateau de Caux maritime et de la communauté de communes Campagne de Caux.

Cette dynamique se poursuit en 2018, avec la signature d'un contrat de ruralité pour le Pays dieppois en septembre, et la mobilisation de la DSIL à hauteur de 2M€ pour ces 4 contrats.

La lutte contre la désertification médicale est un enjeu majeur : une charte a été signée en novembre 2017 pour créer des pôles de santé libéraux ambulatoires ou des maisons de santé pluridisciplinaires. Une quinzaine de projets sont en cours de construction.

INTERCOMMUNALITÉ

La carte territoriale du département a évolué au 1er janvier 2017 avec une réduction du nombre d'EPCI à fiscalité propre, passant ainsi de 36 à 20. En 2018, le projet de fusion des 3 EPCI à la pointe de Caux et la création d'une communauté urbaine a été approuvé par la majorité des communes et par la CDCI. 8 communes nouvelles ont été créées en Seine-Maritime depuis la loi d'amélioration de mars 2015 avec l'appui des services de l'État.

NUMÉRIQUE



2018 marque la signature de conventions visant à déployer la fibre optique sur les ensembles urbains les plus peuplés. La fibre sera déployée sur le reste du territoire par le Syndicat mixte Seine-Maritime numérique. Elle permettra l'utilisation de téléprocédures, notamment dans les Maisons de service au public.

TÉLÉPHONIE MOBILE

Des zones sont identifiées chaque année afin de permettre la construction de nouveaux sites pour assurer une couverture de très haut débit mobile (4G) d'ici 2023 et résorber les zones blanches sur le département.

MAÎTRISE DES DÉPENSES PUBLIQUES



Le Gouvernement a adopté une nouvelle approche dans les relations financières entre l'État et les collectivités locales, fondée sur la confiance et mettant fin aux baisses des dotations, conformément aux orientations du Président de la République du 17 juillet 2017.

La totalité des collectivités concernées (le Département de la Seine-Maritime le 27 juin 2018, la Métropole de Rouen le 30 juin 2018, la ville de Rouen le 30 juin 2018, la Codah le 25 juin 2018 et la ville du Havre le 25 juin 2018) ont conclu avec l'État un contrat relatif à la contribution à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise des dépenses publiques, limitant la croissance des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an entre 2018 et 2020.

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

93 871 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité en 2017. Ils ont abouti à l'envoi de 304 courriers d'observation adressés aux collectivités dans les domaines de la fonction publique territoriale, la commande publique ou encore l'urbanisme.



Assurer
le développement
équilibré des territoires

3,8 M€

pour la Seine-Maritime pour aider les associations impliquées dans la politique de la ville en 2017 au profit de 28 quartiers dans 19 communes

1872

logements sociaux agréés en 2017 bénéficiant de 2,1 M€ d'aides directes

496

logements bénéficiaires de subventions « Habiter mieux » en 2017

172

logements aidés pour l'adaptation de l'habitat à la perte d'autonomie en 2017

LA CITÉ ADMINISTRATIVE SAINT-SEVER



La 4ème cité administrative de France regroupe 1300 agents de l'Etat. Elle va faire l'objet d'une importante opération de réhabilitation.

L'objectif du projet retenu fin 2017 est d'aboutir à un bâtiment performant en matière énergétique et d'utilisation des espaces.

Estimée à 100 millions d'euros, cette opération est actuellement dans sa phase d'études. Les travaux devraient débuter fin 2019 et durer jusqu'à fin 2022.

AMÉNAGEMENT URBAIN

L'État soutient et accompagne l'aménagement urbain : **une mission inter-services sur l'aménagement**, pilotée par la DDTM, a été mise en place en juillet 2018 autour de trois axes : connaissance des territoires et de leurs enjeux, accompagnement des projets et planification. Elle vise à coordonner l'action des services de l'État dans le domaine de l'accompagnement de l'ingénierie territoriale.

Aides à la pierre : Le Département de Seine-Maritime a sollicité la délégation de compétences des aides à la pierre et des aides à l'habitat privé en juillet 2018. Les services de l'État accompagnent le Département, pour mettre en œuvre cette compétence à compter du 1er janvier 2019, dans le respect des objectifs de production de logements sociaux, de rénovation du parc privé, de renforcement des politiques de l'habitat dans les territoires en dehors des grands ensembles urbains.

Le Schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Pays dieppois terroir de Caux signé en juin 2017 présente une vision à 20 ans de l'aménagement urbain du territoire. En 2017, un concours d'idées, rassemblant plus de 20 architectes, urbanistes et paysagistes, s'est réuni à Fécamp pour travailler sur l'agglomération de demain.

HABITAT

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) de l'ANAH dont la préfète est la déléguée territoriale, démontrent leur efficacité pour redynamiser l'habitat privé. De nombreux programmes ont été lancés en 2017: programme opérationnel préventif d'accompagnement des copropriétés du Havre, OPAH-RU Bolbec/Lillebonne ou de Fécamp, programme d'intérêt général de Caux Vallée de Seine.

Lutte contre l'habitat indigne :

Les procédures administratives de prise en charge des situations de logement indignes protègent les locataires. Le programme « Habiter mieux » soutient la rénovation des copropriétés fragiles (caractérisées par un taux d'endettement significatif et un bâti de faible performance énergétique) pour prévenir leur dégradation.

Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) :

11 projets sur le département, dont 3 quartiers d'intérêt national. L'État s'est associé aux acteurs publics pour accompagner les projets des territoires : avec le Département en signant à l'automne 2018 une convention partenariale et avec la Métropole Rouen Normandie dans le cadre de l'accompagnement des projets de 9 quartiers.



Copropriété Robespierre

Grâce à un travail partenarial animé par l'État, une opération complexe va pouvoir s'engager : le traitement de la copropriété dégradée Robespierre à Saint-Étienne du Rouvray, dont la commission de suivi du plan de sauvegarde a été installée le 14 mai 2018 par la préfète. Une DUP sera prise d'ici la fin de l'année pour l'immeuble Sorano qui fera l'objet d'une démolition.

PROTECTION DU PATRIMOINE



Les services de l'État accompagnent et promeuvent l'urbanisme de qualité, favorisent la conservation des espaces protégés et des monuments historiques appartenant à l'État. La Seine-Maritime compte 701 monuments historiques et 17 sites patrimoniaux remarquables. Plus de 2,2 millions d'euros ont été consacrés à leur entretien et leur restauration en 2017.

Les services de l'État interviennent sur plusieurs dossiers prioritaires :

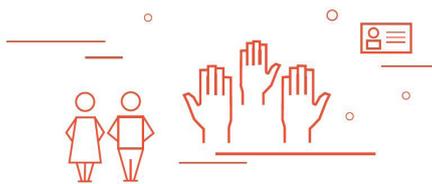
- **Plan de gestion du patrimoine mondial du Havre** (centre-ville reconstruit). Lancement de la mission Bern pour la sauvegarde du patrimoine. Dossiers prioritaires en Seine-Maritime : Serre du Château du Taillis à Duclair, Église Saint-Jacques à Dieppe.

- **Chantiers de mise en accessibilité de l'ensemble de la cathédrale de Rouen**. L'État a engagé des travaux d'entretien et de restauration pour un montant de 20,2 M€ sur plusieurs années : couvertures du chœur et restauration de la flèche en fonte



ARCHIVES

L'État assure le contrôle scientifique et technique des archives publiques : 16 422 mètres linéaires de documents éliminés et 804 mètres linéaires de documents versés aux Archives départementales.



Renforcer la cohésion sociale, notamment à destination des jeunes, des personnes en situation de handicap et des publics les plus vulnérables

DÉMATÉRIALISATION 40 %

des actes pris par les collectivités au titre du contrôle de légalité ont été transmis par voie dématérialisée

Des campagnes de sensibilisation ont été menées avec le centre de gestion et se poursuivront en lien avec l'association départementale des maires



ACCUEIL DES ÉTRANGERS 44 463

personnes reçues par les services de la préfecture en 2017 pour une demande de titre de séjour

1649

demandes d'asile traitées en 2017



8,2 M€

montant de l'hébergement d'urgence des sans-abris et leur insertion sociale en 2018

DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES

Les services de l'État ont engagé une démarche de dématérialisation des procédures, permettant d'offrir un meilleur service aux usagers.

- **Finances publiques** : En 2017, 52% des ménages et des professionnels ont opté pour la télédéclaration fiscale.
- « **Préfecture numérique** » : la Préfecture s'est engagée dans une démarche de dématérialisation des procédures administratives (DETR, naturalisations) et des documents, aussi bien pour les relations avec les différents usagers qu'en interne.
- **Permis de conduire** : l'inscription au permis ou l'édition du titre définitif est maintenant disponible par téléprocédure.



CERT

En 2017, l'instruction des délivrances de titres a été réorganisée par la mise en place de CERT (Centres d'expertise et de ressources titres), qui permettent d'assurer la dématérialisation des demandes. Depuis le 6 novembre 2017, le CERT de Rouen relatif aux permis de conduire est opérationnel, et traite environ 800 demandes par jour, pour les départements de l'Aube, la Drôme, la Haute-Garonne, la Marne et la Sarthe.

ÉLECTIONS



L'organisation de 4 scrutins nationaux a demandé une mobilisation soutenue des services de l'État en Seine-Maritime en 2017.

4 opérations de mise sous pli ont été organisées pour l'envoi de la propagande à 885 026 électeurs. 50 millions de documents de propagande ont été diffusés.

HÉBERGEMENT D'URGENCE

- 12 223 nuitées financées par l'Etat pendant la période hivernale (du 1er novembre 2017 au 23 avril 2018) soit une augmentation de 13% par rapport à la période précédente.

- 228 places mobilisables en situation hivernale en plus des places permanentes. Ce dispositif conséquent a permis d'accueillir, durant les périodes concernées, la totalité des personnes ayant sollicité une mise à l'abri.

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'État a mené une action forte contre les violences faites aux femmes :

- 16 ateliers organisés dans le cadre du Tour de France de l'égalité ;
- des permanences d'accès aux droits, l'accueil de jour des victimes de violences ;
- en partenariat avec la Métropole, la formation des transporteurs à la lutte contre le harcèlement dans les transports publics.

Un nouveau protocole départemental de lutte contre les violences faites aux femmes (2019-2021) sera signé en 2018 et une commission départementale de

coordination et de suivi des actions en faveur des victimes du proxénétisme et de la Traite des êtres humains (TEH) à des fins d'exploitation sexuelle sera mise en place.

ACCUEIL DES MIGRANTS



L'accueil des demandeurs d'asile a débuté mi 2015 avec l'ouverture de places de centre d'accueil et d'orientation. Au total, depuis novembre 2015, 1 143 personnes ont été accueillies.

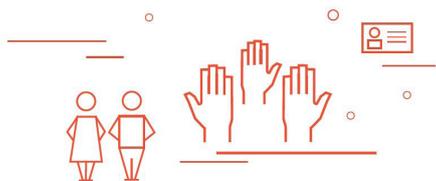
En 2017, les services de l'Etat ont ouvert un centre provisoire d'hébergement de 70 places sur l'agglomération rouennaise, pour les bénéficiaires d'une protection internationale présentant une situation de vulnérabilité, destiné à la mise en place de conditions optimales pour une intégration durable grâce à la construction d'un projet d'insertion socioprofessionnelle individualisé ainsi que l'accès aux services d'insertion de droit commun.



Le plan d'actions de l'intégration des étrangers en France repose sur trois axes : le logement, l'apprentissage de la langue française et l'insertion professionnelle.

NATURALISATIONS

En 2017, la plateforme chargée des demandes de naturalisation pour les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime a reçu 2 624 dossiers de demande de naturalisation. 641 décrets de naturalisation ont été signés, dont 471 pour le département de la Seine-Maritime. La préfecture a organisé, en 2017, sept cérémonies de naturalisation pour les personnes ayant acquis la nationalité française et résidant en Seine-Maritime.



Renforcer la cohésion sociale, notamment à destination des jeunes, des personnes en situation de handicap et des publics les plus vulnérables



10 M€
montant de l'aide de l'État en faveur du service civique en 2017



DÉVELOPPEMENT DU SERVICE CIVIQUE : UNE PRIORITÉ NATIONALE



La montée en charge du dispositif du service civique dans le département se poursuit. 1 563 nouveaux jeunes volontaires sont entrés en mission de service civique 2017. 19% de ces jeunes sont accueillis dans les services de l'État. Le 22 novembre 2017, les services de l'État ont organisé un rassemblement départemental de volontaires en service civique au Fort de Tourneville, au Havre. Ambition pour 2018 : 1 800 volontaires.

SOUTIEN DE LA PRATIQUE DU SPORT



Dans le cadre du développement du mouvement sportif et des valeurs du sport, un concours départemental « pour un sport respect en Seine-Maritime » a été lancé en 2017 et a été mis en lumière le 16 novembre, lors de la journée mondiale de la tolérance. Ce concours est reconduit en 2018 et les prix seront décernés le 9 novembre 2018.

GENS DU VOYAGE



Le schéma départemental d'accueil des gens de voyage est en cours de révision afin de définir les besoins et obligations en matière d'aires d'accueil et de grand passage et d'opération de sédentarisation : une dizaine d'aires d'accueil sont à réaliser ou à réhabiliter et 5 aires de grand passage restent à créer.

ACCUEIL COLLECTIF DES MINEURS

En 2017, plus de 3 000 accueils collectifs de mineurs ont été déclarés en Seine-Maritime. Les services de la DDCS ont réalisé 127 contrôles en 2017. En février 2017, une journée d'information à la préfecture a réuni plus de 200 organisateurs et directeurs d'accueil collectifs de mineurs.



En juin 2017, les deuxièmes journées du sport « s'HANDifférence » ont été organisées sur les installations sportives de Montville. En mars 2018, l'opération « Femmes, sports et emplois » a permis de rassembler demandeuses d'emplois et recruteurs autour d'une séance de sport suivie par 360 entretiens d'embauche. 36% des participantes ont obtenu un contrat professionnel.

POLITIQUE DE SANTÉ

Pour faire face aux indicateurs socio-sanitaires particulièrement défavorables dans certains quartiers, 4 contrats locaux de santé (CLS) sont conclus. En 2017-2018, ces contrats sont évalués.



Accès des espaces publics aux citoyens handicapés et à mobilité réduite : plus de 42 % des ERP répondent désormais aux obligations d'accessibilité

SERVICE PUBLIC DE L'EMPLOI (SPE)

Sous la présidence de la Préfète, le SPE garantit la déclinaison des politiques publiques. Il est constitué des principaux opérateurs chargés de la mise en œuvre de ces politiques au niveau territorial.

En 2017, il s'est réuni 4 fois et s'est mobilisé :

- dans chacun des trois arrondissements, trois thèmes opérationnels ont été définis pour travailler sur les métiers en tension : amélioration de l'attractivité des emplois dans le secteur des services à la personne (Rouen), travail sur le recrutement, l'attractivité des métiers dans la « Vallée de la Bresle - Glass Vallée » (Dieppe), l'attractivité des emplois dans la filière logistique et prospective Emploi-Formation-Compétences du secteur de l'entreposage et des services auxiliaires des transports (Le Havre).
- en direction des demandeurs d'emploi et de l'insertion par l'activité économique grâce à un concours financier de l'État de 15,7 M€, 5 251 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un contrat au sein de ces structures.
- la Garantie Jeune a offert à 2 773 jeunes en difficulté la possibilité de construire des parcours professionnels par l'immersion en entreprise.

Accompagner les mutations économiques favorisant la compétitivité des entreprises et l'accès à l'emploi

BAISSE DU CHÔMAGE EN SEINE-MARITIME

Le taux de chômage est passé de 10,7% au premier trimestre 2017 à 10,4% au premier trimestre 2018

Au deuxième trimestre 2018, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) est en baisse de 1.3% par rapport au 1er trimestre et de 3,1% sur une année. La baisse du chômage chez les jeunes est un signe encourageant de la reprise de l'activité : -2,1 % sur le premier trimestre 2018 et -4,6 % sur un an.



SOUTIEN DE LA DDFIP AUX ENTREPRISES



La direction départementale des finances publiques apporte son soutien aux entreprises du département en assurant le paiement du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le remboursement des crédits de TVA et en permettant un étalement, sous conditions, des dettes fiscales et sociales en cas de difficulté.

- Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi: en Seine-Maritime, depuis la mise en place en 2013 du CICE, 543 M€ ont été restitués aux entreprises, ce qui représente 41 343 dossiers de CICE accordés.
- Remboursements des crédits de TVA aux entreprises : les services de la DDFIP ont traité 19 951 demandes de remboursement de crédit de TVA en 2017. 89% d'entre elles ont été examinées sous un délai de 8,5 jours. 423 M€ ont été versés aux entreprises.
- Traitement des entreprises en difficulté: la Commission des Chefs de Services Financiers et des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage de Seine-Maritime a été saisie de 57 dossiers en 2017, un chiffre en baisse par rapport à 2016 (64), en raison de l'amélioration de la conjoncture économique, pour un montant total de dettes publiques de 10 M€, permettant ainsi la sauvegarde de 1 235 emplois.



ACTIVITÉ PARTIELLE

C'est un dispositif permettant aux entreprises faisant face à des difficultés économiques temporaires de réduire l'activité de leurs salariés. Cette mesure constitue un outil efficace permettant de préserver l'emploi. L'année 2017 a marqué une baisse dans le recours à l'activité partielle du fait du retour de la croissance : 592 000 heures ont été indemnisées. En 2018, la tendance à la baisse du recours à l'activité partielle se confirme.

L'État soutient le développement de l'activité des entreprises : en 2017, l'entreprise FERRERO a été accompagnée dans son projet d'extension sur son site de Villers-Escalles, en conciliant développement de l'activité, préservation de l'environnement et gestion des risques naturels pour un projet d'investissement de 38 M€.



REVITALISATION ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES

9 conventions de revitalisation ont été signées en 2017, après que les entreprises ont été assujetties à l'obligation de revitalisation, pour un montant total de 1,754 M€
Ces fonds ont permis de financer des actions structurantes pour le département :

- l'action «100 chances 100 emplois» favorise l'accès à l'emploi des jeunes des quartiers prioritaires de la politique de la ville, notamment pour les bassins de Rouen et de Gournay en Bray,
- la mise en place d'une plateforme mobilité sur l'arrondissement de Dieppe, destinée à communiquer sur l'offre de services de mobilité, d'informer les acteurs (pouvoirs publics, grand public).

SOUTIEN À L'AGRICULTURE

L'État a accompagné les arboriculteurs, impactés par l'épisode du gel d'avril 2017, reconnu comme calamité agricole par le Comité National de Gestion des Risques Agricoles qui a réservé une enveloppe financière de 1,4 M€. Un premier acompte de 0,4 M€ a été versé à 29 exploitants au mois de juillet 2018.



Une nouvelle procédure de compensation agricole collective (réduction des effets négatifs de projets d'aménagement sur l'économie agricole du territoire) est mise en œuvre depuis 2017.

Accompagner les mutations économiques favorisant la compétitivité des entreprises et l'accès à l'emploi

SOUTIEN AUX TRANSPORTS

Les services de l'État interviennent dans la gestion, la maîtrise d'ouvrage, le développement et la modernisation des infrastructures de transport :

- des projets ferroviaires ambitieux qui permettront d'améliorer le transport de fret et de voyageurs : tranchée ferroviaire couverte de Rouen rive gauche, ligne Serqueux-Gisors, ligne nouvelle Paris-Normandie.
- des projets d'aménagement du réseau routier national pour améliorer la sécurité et le confort des usagers, de réduire les trafics automobiles dans les zones densément urbanisées.
- l'État encourage également la mobilité durable, et notamment le développement des véloroutes et voies routes portées par les collectivités territoriales : la Seine à vélo est un itinéraire d'environ 400 kms reliant Paris au Havre qui est en cours d'études.

La simplification des transports exceptionnels a abouti à la définition d'itinéraires réglementés reliant les ports de Rouen et du Havre vers le Nord et le Sud.

Une licence patron-pilote des bateaux fluviaux à passagers est en cours d'expérimentation sur la Seine, entre Rouen et Caudebec, afin d'assouplir les conditions de navigation.



Un projet d'envergure : l'éco-quartier Flaubert et l'accès au pont Flaubert sur la rive gauche de la Seine à Rouen.

En juin 2017, le caractère d'intérêt général des travaux d'aménagement du pont Flaubert a été reconnu. L'État réalisera en 2019 les aménagements routiers au sud du pont. Ce projet d'un montant estimé à 200 M€, est financé par l'État (100 M€), la Région (50 M€), la Métropole Rouen Normandie (30 M€), le Département (20 M€). Il permettra la liaison directe avec la voie rapide dite Sud 3 et avec l'éco-quartier Flaubert dont les premiers aménagements ont débuté dès 2011. En effet, cet ensemble de terrains industriels et portuaires de 90ha, situé entre le centre-ville, la Seine et le port, est à reconquérir.

LES PORTS



Une mission départementale des ports a été mise en place et s'est réunie deux fois en 2017. Elle permet aux services de l'État, au GPMH et au GPMR d'identifier et de traiter les enjeux, variés et imbriqués, rencontrés par les ports :

- enjeux fiscaux et douaniers,
- environnementaux (réserve de l'estuaire, énergies marines renouvelables),
- liés aux infrastructures (terminal multimodal du Port du Havre, opérations de dragage des chenaux d'accès du Port de Rouen).

Ce contexte de soutien et d'accompagnement de la part des services de l'État s'inscrit dans une dynamique de développement des ports. À titre d'exemple, le GPMH a présenté, lors de son Conseil de Surveillance du 30 mars 2018, un ambitieux programme d'investissements de 610 millions d'euros et le GPMR a annoncé en juin 2018 une enveloppe totale de 290 millions d'euros pour réaliser les investissements au cours de la prochaine décennie.

Sous l'égide de la sous-préfète du Havre, un travail est actuellement engagé en vue de permettre la modernisation du port de pêche du Havre. Le dossier doit aboutir en 2019. Le Conseil régional, le Département, la CODAH, la Ville du Havre, le GPMH et la CCI Seine-Estuaire sont les principaux partenaires mobilisés.



PAC

Politique agricole commune

7538

demandes télédéclarées en 2017

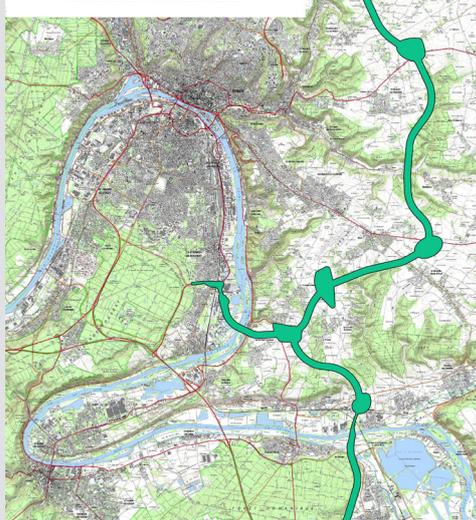
209 M€

d'aides payées en 2017



Contournement est de Rouen / Liaison A28-A13 (A133-134)

Bande déclarée d'utilité publique par le décret du 14 novembre 2017



Contournement Est de Rouen

Ce projet ambitieux, qui permettra d'assurer la liaison entre l'A28 et l'A13, a été reconnu d'utilité publique en novembre 2017. D'une longueur de 41,5 kms, il comprendra notamment plusieurs ouvrages d'art, six échangeurs et permettra de désengorger la Métropole Rouen Normandie (en particulier le centre-ville de Rouen). Son financement sera précisé par la future loi sur les mobilités, en complément des engagements déjà pris par les collectivités locales.

LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ



Construire
la transition
écologique et
solidaire



Réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

La DREAL a été chargée de la définition, à l'échelle de la Normandie et en lien avec les préfetures de département et les DDT(M), de secteurs présentant de bonnes potentialités pour faire l'objet d'opérations de restauration de la biodiversité. 8 sites ont ainsi été identifiés en Seine-Maritime pour un total de 32 sites au niveau régional. Cette dynamique d'incitation à restaurer la biodiversité, collective et partagée avec les établissements publics (AFB, ONF, ONCFS, Agences de l'eau, Conservatoire du littoral), la Région et les Départements, a été présentée au Comité régional de la biodiversité réuni le 30 mai 2018. Elle permettra notamment d'accompagner les porteurs de projets en ciblant des secteurs intéressants pour restaurer la biodiversité dans le cadre de mesures d'accompagnement ou de compensation. L'établissement d'un référentiel partagé sur les priorités de restauration des fonctionnalités des milieux estuariens de la vallée de Seine Aval a été engagé. Plusieurs « chantiers » ont en effet incités à relancer cette démarche de construction d'une vision globale : 4ème plan de gestion de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine, révision des documents d'objectifs Natura 2000, questionnements existants sur la réhabilitation de la fosse Nord de l'estuaire, préparation des prochains projets stratégiques des deux grands ports maritimes.

Restauration de la biodiversité

8
secteurs prioritaires
identifiés

- Terrasses siliceuses de la boucle d'Anville-Ambourville
- Boucle de Saint Maurice d'Ételan
- Zone alluviale entre Sahurs et Jumièges
- Basse vallée de la Saône
- Coteaux calcaires du Pays de Bray
- Coteaux calcaires de la vallée de la Seine
- Tourbières du Pays de Bray humide
- Basse et moyenne vallée de l'Yères

Une mission du Conseil général de l'environnement et du développement durable s'est rendue à Rouen en juillet 2018 à la demande de la Préfète pour étudier la simplification réglementaire et les moyens financiers afin de faciliter le recyclage des friches industrielles. Cette action vise à réduire la consommation de zones naturelles.

FORÊT ET BOIS

En Seine-Maritime, le programme régional de la forêt et du bois (PRFB) définit les orientations de la politique forestière pour 10 ans, visant à promouvoir une croissance verte et une sylviculture dynamique. Les travaux préparatoires de ce programme ont eu lieu tout au long de l'année 2017, pour un lancement en 2018.



Un nécessaire équilibre forêt/gibier : un séminaire Equiforce a eu lieu en juin 2017 afin d'initier une action sur l'équilibre entre les populations de gibier et le milieu forestier.



Plan de maîtrise des sangliers

En fort développement, la population de sangliers est à l'origine de dégâts agricoles, d'incidents de sécurité routière et sanitaire. Sa régulation s'opère par une hausse des prélèvements de la chasse et par des actions d'ampleur (battues, tirs de nuit).

ENERGIES RENOUVELABLES

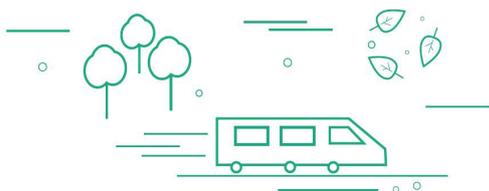


Les services de l'État interviennent tout au long du processus des installations de production d'énergie renouvelable (accompagnement des porteurs de projet, instructions des demandes d'autorisations, contrôles des installations). La filière a connu un développement régulier en 2017 :

- le parc éolien en mer de Fécamp (498 MW) qui a obtenu les autorisations fin 2017,
- des projets d'injection de biogaz par méthanisation dans les réseaux en complément de la production d'électricité et de chaleur.

Éolien

Le consortium Éoliennes en Mer Dieppe Le Tréport (EMDT) et RTE portent le projet d'un parc éolien offshore à 16 kms de Dieppe et 15 kms du Tréport. Ce parc, constitué de 62 éoliennes de 8 MW chacune, sera raccordé par des câbles sous-marins et terrestres au réseau public d'électricité au niveau de Penly. Le projet sera soumis à enquête publique programmée du 16 octobre au 30 novembre prochain. Le périmètre de celle-ci, inter-préfectorale, s'étend sur 26 communes, de Veules les Roses à Saint Quentin en Tourmont (Baie de Somme).



Construire
la transition
écologique et
solidaire



Ce territoire couvre 2 régions et 9 départements. L'action des services de l'État est coordonnée par la préfète de la Seine-Maritime. C'est le premier système logistique, industriel et touristique français, qui comprend également les Grands ports maritimes du Havre et de Rouen, et sur lequel repose une économie caractérisée par des flux de personnes et de marchandises essentiels à l'économie nationale.

LA QUALITÉ DES EAUX



L'État accompagne les maîtres d'ouvrage de la conception à la mise en œuvre de leur projet afin que celui-ci réponde pleinement aux enjeux de préservation de la qualité des eaux et des écosystèmes aquatiques et humides. Les 320 stations d'épurations du département sont contrôlées chaque année. La Commission européenne a engagé envers la France en 2017 une procédure afin de veiller à la mise en conformité des stations d'épurations non conformes : 4 stations sont concernées dans le département.

Continuité écologique

L'action de l'État permet également de reconquérir la continuité écologique des cours d'eau (mobilité de la faune aquatique et des sédiments). 72 projets ont fait l'objet d'échanges entre les services de l'État et les maîtres d'ouvrage.



Sécheresse

L'année 2017 a été marquée par une période de sécheresse particulièrement longue avec des niveaux d'eau très bas du fait notamment d'un déficit de pluies n'ayant pas permis de recharger suffisamment les nappes souterraines. 29 arrêtés préfectoraux ont été pris pour faire face à la situation, avec des restrictions d'usages importantes.

AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT

Les services de l'État promeuvent l'émergence d'une agriculture performante et respectueuse de l'environnement :

- Le plan Ecophyto II, qui vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires (pesticides) en France d'ici 2025 tout en maintenant une agriculture performante, a été lancé en juin 2017.
- Un colloque ECOANTIBIO a été organisé à Rouen en septembre 2017 afin de rappeler les enjeux de la diminution du recours aux antibiotiques en élevage.
- Le 6ème programme d'actions nitrates, lancé en septembre 2017, vise à lutter contre les pollutions liées à l'azote provenant de sources agricoles.



Les contrôles de santé et de protection des animaux

- 429 prélèvements dans le cadre des plans de surveillance et plans de contrôle
- 387 contrôles terrain en santé et protection des animaux (dont alimentation animale et sous-produits animaux)
- 38 contrôles terrain concernant les ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement)
- 11 contrôles terrain en faune sauvage captive.

GEMAPI

La GEMAPI est au cœur des échanges avec les collectivités territoriales. La nouvelle compétence « gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » (GEMAPI) est devenue obligatoire pour tous les EPCI au 1er janvier 2018. Les enjeux spécifiques du département ont conduit à y intégrer le ruissellement et la prise en compte du bassin versant. Les services de l'État et les collectivités, dont le Département de Seine-Maritime, ont lancé ensemble en 2018 deux études pour aboutir à une structuration adaptée, l'une sur le littoral et l'autre sur l'Axe Seine.

NUCLÉAIRE ET SEVESO



La Seine-Maritime se caractérise par une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs contribuant à la protection de l'environnement liée aux risques naturels (inondations par crues de la Seine, des rivières côtières, par la mer, ruissellements importants, effondrements de falaises, très nombreuses cavités souterraines) et technologiques.

En effet, la Seine-Maritime compte :

- 40 sites « SEVESO » seuil haut dont deux raffineries (Total et Exxon-Mobil) et la CIM (un des principaux dépôts pétroliers d'Europe),
- 20 «SEVESO» seuils bas (Air Liquide, Total Lubrifiants...),
- 36 sites générant des risques élevés,
- 2 centrales nucléaires,
- 50 silos à grains.



LA DÉPENSE DE L'ETAT EN SEINE-MARITIME EN 2017

	2016	2017	Évolution en pourcentage
Dépenses de personnel	1 809 045 609	1 863 095 534	+3%
Dépenses de fonctionnement	110 265 395	104 732 709	-5%
Investissement et dépenses d'intervention	352 229 807	377 442 464	+7%
Dépenses d'opérations financières	1 580 075	3 136 719	+99%
Dépenses sans ordonnancement	939 880 906	907 788 534	-3%
Sous total budget général	3 213 001 791	3 256 195 960	+1%
Avances aux collectivités	2 178 849 680	2 356 079 441	+8%
Pensions	640 707 661	657 654 086	+3%
Autres CST	13 049 403	15 690 045	+20%
Sous-total comptes spéciaux	2 832 606 744	3 029 423 573	+7%
Total général	6 045 608 535 €	6 285 619 533 €	+4%



ANNEXE

Évolution des dotations aux collectivités locales de Seine-Maritime 2016-2017

Répartition des crédits d'État 2017		2016	2017	Évolution en pourcentage	
Communes	Fonctionnement	Dotation forfaitaire	198 665 097	180 518 180	-9,1%
		Permanents syndicaux	113 923	45 552	-60,0%
		Dotation de Solidarité Urbaine	48 735 826	53 341 219	+9,4%
		Dotation de Solidarité Rurale	15 979 512	18 793 692	+17,6%
		DNP	10 457 023	10 579 881	+1,2%
		Dotation élu local	1 369 335	1 368 444	-0,1%
		DGD Hygiène et Santé	3 311 364	3 311 364	-
		DGD Urbanisme	186 000	71 050	-61,8%
		DSI	42 120	33 696	-20,0%
		FDPTP	25 746 489	23 505 478	-8,7%
		Compensation pertes de CET	651 046	512 475	-21,3%
		DCRTP	10 314 148	10 314 148	-
		FNGIR	21 693 738	21 271 118	-1,9%
		DUCSTP	2 403 192	741 911	-69,1%
		Compensation exonérations	20 467 813	26 037 015	+27,2%
		Fonds péréquation droit de mutation	11 178 688	11 223 173	+0,4%
		Compensation fonds de commerce	50 558	46 047	-8,9%
		Dotation titres sécurisés	296 770	296 770	-
	Régie police	5 817	6 190	+6,4%	
	SOUS TOTAL	371 668 459	362 017 403	-2,6%	
	Investissement	DETR	12 345 167	13 979 276	+13,2%
		DSIL	8 698 633	8 375 319	-3,7%
		DPV	1 707 519	2 324 323	+36,1%
		FCTVA	51 241 035	44 868 343	-12,4%
		Amendes de police	3 771 894	2 853 531	-24,3%
		FPIC	14 193 300	13 920 736	-1,9%
		Fonds solidarités catastrophes naturelles	37 047	0	-100,0%
		Réserve parlementaire	1 373 581	1 586 320	+15,5%
		SOUS TOTAL	93 368 176	87 907 848	-5,8%
SOUS TOTAL COMMUNES		465 036 635	449 925 251	-3,2%	

Groupements	Fonctionnement	Dotation d'intercommunalité	12 292 099	7 649 652	-37,8%
		Dotation de compensation	87 553 491	87 790 996	+0,3%
		Compensation pertes de CET	9 425	6 284	-33,3%
		Permanents syndicaux	6 714	24 014	+257,7%
		DUCSTP	726 039	230 882	-68,2%
		Compensation exonérations	6 793 367	9 612 556	+41,5%
		DGD Urbanisme	221 500	259 983	+17,4%
		DGD ACOTU	3 906 696	3 906 696	-
		Régie police	440	220	-50,0%
		DCRTP	53 911 791	53 911 791	-
		FNGIR	102 582 858	102 128 009	-0,4%
		FPIC	7 520 182	8 101 305	+7,7%
		SOUS TOTAL	275 524 602	273 622 388	-0,7%
	Investissement	DETR	903 550	1 432 919	+58,6%
		DSIL	5 925 495	9 732 777	+64,3%
		FCTVA	20 466 661	24 431 888	+19,4%
		Aérodrome	33 532	33 532	-
		DGD Ports maritimes de pêches et de commerce	4 768 208	4 738 458	-0,6%
		Amendes de police	4 606 108	4 660 034	+1,2%
		Réserve parlementaire	44 797	22 602	-49,5%
		SOUS TOTAL	36 748 351	45 052 210	+22,6%
	SOUS TOTAL GROUPEMENTS		312 272 953	318 674 598	+2,1%

Département	Fonctionnement	Dotation forfaitaire	123 577 626	104 937 869	-15,1%
		Dotation de compensation	33 632 382	33 169 291	-1,4%
		Dotation de péréquation	20 781 231	20 953 718	+0,8%
		Permanents syndicaux	0	27 394	/
		DMTO	10 645 164	11 790 788	+10,8%
		DGD	8 245 092	8 245 092	-
		TICPE RSA	124 136 830	124 136 829	-
		Compensation fonds de commerce	107 949	104 008	-3,7%
		DCRTP	30 057 647	26 203 435	-12,8%
		FNGIR	23 310 513	23 310 513	-
		Dotation transfert compensation exonérations	10 196 036	8 888 625	-12,8%
		Dispositif de compensation péréquée	16 412 735	16 401 524	-0,1%
		Fonds de solidarité département	14 000 935	11 759 101	-16,0%
		Fonds exceptionnel d'urgence département	0	2 481 753	/
		SOUS TOTAL	415 104 140	392 409 940	-5,5%
	Investissement	DGE	129 225	168 873	+30,7%
		FCTVA	12 897 628	17 112 649	+32,7%
		DDEC	7 805 917	7 805 917	-
		Dotation amendes de police Radars automatiques	1 070 422	2 608 500	+143,7%
		DGD Ports maritimes de pêches et de commerce	294 109	294 109	-
		FDMI	11 899 565	11 858 077	-0,3%
		SOUS TOTAL	34 096 866	39 848 125	+16,9%
		SOUS TOTAL DEPARTEMENT	449 201 006	432 258 065	-3,8%

TOTAL GENERAL	1 226 510 594	1 200 857 914	-2,1%
----------------------	----------------------	----------------------	--------------